

(4)

(N° 284.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 4 OCTOBRE 1921

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée
d'examiner le Projet de Loi organique des
élections provinciales.

*(Voir les n^{os} 314, 430, 471, 546, 548, 549 et les Ann. parl. de la Chambre
des Représentants, séances des 15 et 20 juillet et du 29 septembre 1921 ;
les n^{os} 204, 275, 277, 281 et les Ann. parl. du Sénat, séances des 21 et
22 septembre 1921.)*

Présents : MM. BERRYER, président ; ASOU, BRUNEEL, COULIER, DUFRANE,
NOLF, RYCKMANS, VAN ORMELINGEN, VINCK et LIGY, rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants n'a pas ratifié les propositions que, sous
l'article 1^{er} du projet, le Sénat avait, en séance du 22 septembre 1921,
adoptées. Elle a maintenu sur ce point sa manière de voir.

Par 5 voix contre 5, votre Commission a rejeté le projet qui vous est
soumis.

Aucune autre proposition ne fut présentée à son examen.

Le Rapporteur,
A. LIGY.

Le Président,
PAUL BERRYER.